

Mise en œuvre des renvois : foire aux questions générale

20 novembre 2017

Les précisions ci-dessous visent à répondre aux premières questions que les gens sont susceptibles de poser et à fournir des renseignements sur la marche à suivre pour soulever des questions ou des préoccupations concernant le processus de mise en œuvre des renvois.

Qui travaille à la mise en œuvre des renvois?

À terme, l'ensemble de l'Église fera l'objet de changements si les renvois sont promulgués. Beaucoup de personnes participent actuellement aux travaux de mise en œuvre et leur nombre s'accroîtra à mesure que le processus progressera et que les consistoires, les synodes et les régions qui seront prochainement créées réduiront graduellement ou amorceront leurs activités, et établiront des priorités. Le Bureau du Conseil général travaille également à établir les changements qu'il devra effectuer.

Afin d'aider à la coordination, à la planification et au soutien des processus de changement, un petit groupe de hauts dirigeants du personnel représentant les synodes (par l'entremise de trois secrétaires exécutifs) et le Bureau du Conseil général (par l'entremise de trois ministres exécutifs) a été formé. Le pasteur David Allen, ancien secrétaire exécutif du Synode de Toronto, assure le soutien en matière de personnel. Son rôle est principalement de collaborer avec le groupe de travail, ainsi que de recueillir les questions et les renseignements au sein de l'ensemble de l'Église, de mobiliser les membres dans la recherche et l'élaboration de solutions et de veiller à ce que tous disposent de l'information requise pour prendre des décisions éclairées.

Quelles sont les dates clés?

30 septembre 2017 Nouvelle convocation du 42^e Conseil général afin d'examiner les questions suivantes :

- la mise sur pied de la Commission concernant les limites géographiques des consistoires;
- la nomination des membres de la Commission;
- le choix du 1^{er} janvier 2019 comme date de l'entrée en vigueur de la mise en œuvre des renvois;
- le prolongement du mandat de l'exécutif actuel du Conseil général;
- la remise au Comité des nominations de l'exécutif du Conseil général du mandat de travailler au recrutement des membres de l'exécutif de la prochaine période triennale et de présenter les candidatures lors du 43^e Conseil général.

10 janvier 2018 La Commission concernant les limites géographiques des consistoires publiera son rapport préliminaire et sollicitera les commentaires du 10 au 31 janvier. Cet exercice précédera la publication du rapport définitif, qui aura lieu au plus tard le 15 mars 2018.

Du 21 au 28 juillet Le 43^e Conseil général décidera de la promulgation ou non des renvois.

1^{er} janvier 2019 Promulgation des renvois et création des nouvelles régions.

Comment la Commission concernant les limites géographiques des consistoires accomplira-t-elle son travail?

Il est possible de consulter le mandat de la Commission concernant les limites géographiques des consistoires à l'adresse <http://egliseunie.ca/42cg-reunion-speciale/>. La Commission sollicite les commentaires et les suggestions des synodes, des consistoires et des autres groupes qui ont tenu des discussions sur la question des limites géographiques des consistoires. Elle se réunira à la mi-octobre, mènera une consultation en octobre et en novembre, et se réunira à nouveau au début du mois de décembre pour évaluer les commentaires et les suggestions reçus. La pasteure Carol Hancock, ancienne responsable des relations régionales du Conseil général, fournit un soutien à la Commission.

Commentaires : En raison des échéanciers nécessairement serrés de la mise en œuvre des renvois, la période pour fournir des commentaires à la Commission est courte, soit du 10 au 31 janvier. Si les instances de l'Église souhaitent faire un examen du rapport préliminaire et fournir des commentaires, elles doivent prévoir un calendrier provisoire pour ce faire dès maintenant.

Quelles seront les répercussions sur ma paroisse ou mon ministère?

Les paroisses et les ministères de l'Église Unie n'observeront pas de changements immédiats durant la période de mise en œuvre se déroulant jusqu'au 1^{er} janvier 2019. Cependant, à compter de 2019 se mettra en place une nouvelle relation avec les régions. Une description générale de cette relation est présentée dans les décisions prises lors de l'assemblée du Conseil général de 2015 (consultez la page <http://egliseunie.ca/actualites/42cg/renvois-du-conseil-general-42/>).

Quand les résultats des évaluations relatives aux charges pastorales seront-ils connus?

Les charges pastorales recevront leurs avis d'évaluation d'ici le 15 octobre 2018 ou dans les environs de cette date.

Que feront les consistoires et les synodes d'ici le 1^{er} janvier 2019?

Les consistoires et les synodes actuels, de même que leur personnel, poursuivront leurs activités, même que des plans sont en cours d'élaboration pour la période suivant le 1^{er} janvier 2019. Ces plans prévoient une célébration des ministères faisant partie de la structure actuelle de l'Église. Les consistoires et les synodes continueront d'exister en 2019 et au-delà. Des mesures de réduction progressives de leurs activités seront nécessaires.

Dans l'intervalle, les instances actuelles sont incitées à amorcer une réflexion à propos de ce que sera l'avenir durant la période de transition de l'Église vers sa nouvelle forme. Elles pourraient souhaiter discuter de questions comme les suivantes :

- Quels sont les regroupements susceptibles de se former? Comment les communautés

- de foi interagiront-elles entre elles, à quelle fréquence et autour de quels sujets?
- Quelles seront les ressources requises? Quelles ressources financières peuvent être transférées vers de nouvelles régions? Comment les bénévoles actuels pourront-ils continuer à offrir leurs dons au sein des nouvelles régions?
 - Quels renseignements doivent être transmis aux nouvelles régions? Quels sont les enjeux importants qui pourraient être poursuivis? Quels sont les problèmes ou les tensions qui doivent être résolus?

Comment puis-je ou pouvons-nous être tenus informés de manière continue ou fournir des commentaires et des suggestions?

L'information concernant le processus de mise en œuvre des renvois sera accessible en ligne et mise à jour régulièrement à l'adresse egliseunie.ca/category/renvois/

Vous pouvez envoyer vos questions, vos commentaires, vos suggestions et vos préoccupations à l'adresse remits@united-church.ca. Pour obtenir des mises à jour régulières, [abonnez-vous à l'Infolettre](#) des Ministères en français.